

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont M. et Mme Rodriguez Llerana - Sanchez Castro demeurant Agora 5 appartements 303 à 1348 Ottignies-Louvain-la-Neuve.

Le terrain concerné est situé Rue du Meunier, 15 à 1300 Wavre et cadastré division 1, section M n°882F.

Le projet consiste en la transformation et l'extension d'une maison unifamiliale, et présente les caractéristiques suivantes :

- le gabarit du bâtiment principal reste inchangé, avec une hauteur sous corniche de 7,08 m mesurée depuis le niveau de la voirie ;
- le volume principal est de gabarit R+1+toiture à double pente ; le volume secondaire arrière est de gabarit R0 à toiture plate, avec une hauteur sous acrotère de 3,29 m ;
- l'isolation du bâtiment est réalisée par l'intérieur ;
- La création de baies dans le pignon latéral gauche du volume principal ;
- les toitures des annexes sont unifiées par la création d'une toiture plate unique ;
- en façade avant : enduit existant de teinte gris moyen, châssis en PVC de teinte blanche, toiture en tuiles de teinte rouge, gouttières et descentes d'eau en zinc ;
- en façade latérale : maçonnerie en briques rouges existantes au niveau du pignon du volume principal, briques peintes en blanc pour le volume secondaire, châssis en PVC de teinte blanche ;
- une emprise au sol supplémentaire limitée à 3,8 m² ;
- sans création d'emplacement de stationnement.

L'annonce de projet est réalisée sur base de l'article suivant du Code du Développement Territorial : Art. D.IV.40 les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation.

Le projet est en écart au Guide Régional de l'Urbanisme : article 397 - le projet prévoit de construire en zone de cours et jardins.

La consultation du dossier pourra être organisée, uniquement sur rendez-vous, en adressant une demande par e-mail via l'adresse permisurbanisme@wavre.be.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 02/03/2026 au 16/03/2026 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be.

A Wavre, le 13 février 2026